



## **Séance du Conseil du 30 Octobre 2023**

### **Extrait du registre des délibérations**

#### **Procès-Verbal**

L'an deux mille vingt-trois, le trente octobre à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le vingt-quatre octobre deux mille vingt-trois s'est assemblé dans la salle du conseil communautaire, 16 rue Villarey à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Florent CHAMPION a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

#### **Etaient présents, pour les différentes communes :**

<b><u>BEAUSOLEIL :</u></b>	M. Gérard SPINELLI (quitte la séance à 17h58, après le vote de l'affaire n°1 et donne pouvoir à M. Sébastien OLHARAN), Mme Cindy GENOVESE, M. Alain DUCRUET excusé donne pouvoir à Gérard SPINELLI, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée, M. Nicolas SPINELLI excusé, Mme Danielle LISBONA, excusée donne pouvoir à Mme Cindy GENOVESE, M. Edouard-Jean CURTET, excusé, M. Stéphane MANFREDI
<b><u>BREIL-sur-ROYA :</u></b>	M. Sébastien OLHARAN
<b><u>LA BRIGUE :</u></b>	M. Daniel ALBERTI
<b><u>CASTELLAR :</u></b>	Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI
<b><u>CASTILLON :</u></b>	M. Olivier CHANTREAU
<b><u>FONTAN :</u></b>	M. Philippe OUDOT, excusé donne pouvoir à M. Daniel ALBERTI
<b><u>GORBIO :</u></b>	M. Paul COUFFET
<b><u>MENTON :</u></b>	M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT, excusée donne pouvoir à M. Patrice NOVELLI, M. Dominique NICOLAÏ, M. Mathieu MESSINA, excusé, M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, excusée donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, M. Jean-Claude ALARCON, Mme Isabelle ALMONTE, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à M. Yves JUHEL, Mme Joanna GENOVESE excusée donne pouvoir à M. Florent CHAMPION, M. Florent CHAMPION, M. Anthony MALVAULT excusé, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO excusé, Mme Martine CASERIO excusée donne pouvoir à Mme Sandra PAIRE, M. Daniel ALLAVENA
<b><u>MOULINET :</u></b>	M. Guy BONVALLET
<b><u>ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :</u></b>	M. Patrick CESARI excusé donne pouvoir à M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Solange BERNARD, M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE
<b><u>SAINTE AGNES :</u></b>	M. Albert FILIPPI
<b><u>SAORGE :</u></b>	Mme Brigitte BRESC, excusée
<b><u>SOSPEL :</u></b>	M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO, excusée donne pouvoir à M. Jean-Mario LORENZI
<b><u>TENDE :</u></b>	M. Jean-Pierre VASSALLO
<b><u>LA TURBIE :</u></b>	M. Jean-Jacques RAFFAELE excusé donne pouvoir à Mme Brigitte ALBERTINI, Mme Brigitte ALBERTINI

Date d'affichage :

**13 DEC. 2023**

M. Florent CHAMPION est nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.  
M. le Président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

### **Délibération n° 2023/229 : Election du 15<sup>ème</sup> Vice-Président de la CARF**

#### **Rapporteur : M. Le Président**

*M. Stéphane MANFREDI indique que, contrairement à ce qui lui a été répondu lors du conseil communautaire précédent, il n'est nullement question du nombre de Vice-Présidents, la CARF ne s'est jamais prononcée, elle suit le Code des Collectivités Territoriales. Il rappelle que dans le rapport de la Chambre Régionale des comptes de 2019, il est noté que « Le Conseil communautaire dispose d'un bureau composé de 14 Vice-Présidents, maires de chacune des communes et depuis 2017, de 2 membres supplémentaires représentant les communes de Menton et de Roquebrune Cap Martin ». Le poste de Vice-Président dont il est question aujourd'hui a été créé en 2022 en transformant un des postes de membres supplémentaires (celui de Roquebrune Cap Martin a depuis disparu alors qu'il est bien indiqué dans le rapport). Le poste proposé au vote ce soir n'a pas de raison d'être. Il demande que l'on revienne à 14 Vice-Présidents et 2 représentants de communes. Le Président répond qu'un nouveau contrôle de la Chambre Régionale des comptes est en cours et ce sujet n'est pas abordé. Le 15<sup>ème</sup> poste de Vice-Président a été présenté et voté lors du conseil communautaire qui a élu sa gouvernance et il faut remplacer aujourd'hui ce poste. Le Président reste sur sa position et a pris note de la remarque.*

*M. Albert FILIPPI précise qu'il n'a pas évoqué le règlement intérieur. M. Stéphane MANFREDI répond qu'il suffit de réécouter les enregistrements.*

*M. Patrice NOVELLI se déclare candidat. M. Dominique NICOLAÏ indique que les élus de la majorité se sont réunis en fin de semaine précédente et il a été décidé à l'unanimité des membres de présenter le 1<sup>er</sup> adjoint. C'est pourquoi, pour préserver les intérêts mentonnais, l'unité de la CARF et dans un souci de construction, il retire la candidature qu'il avait portée.*

M. Florent CHAMPION est nommé secrétaire, Mme Anne-Marie ARSENTO CURTI et M. Paul COUFFET sont nommés assesseurs.

Après avoir procédé aux obligations électorales correspondantes, déclare que les résultats du scrutin sont les suivants :

Nombre d'abstentions (conseillers n'ayant pas pris part au vote y compris les pouvoirs détenus) : 5

Nombre de votants : 36

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1 (bulletin trouvé dans l'urne sans enveloppe)

Nombre de votes blancs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

Proclame M. Patrice NOVELLI, conseiller communautaire, élu 15<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.

*M. Patrice NOVELLI remercie l'assemblée.*

*M. Le Président informe le conseil communautaire que dans le cadre du traité du Quirinal, une réunion se tiendra le lendemain avec les ministres des affaires étrangères Français et Italiens, les ambassadeurs du Quirinal et des personnalités techniques avec l'évocation du GECT transfrontalier. M. Le Président y sera en tant qu'observateur avec les maires de San Remo et Vintimille, il expliquera le sens et la finalité du GECT et fera ensuite un retour d'informations.*

Départ de M. Gérard SPINELLI à 17h51.

**Délibération n° 2023/230 : Modification des membres de la commission « transport, mobilité, sécurité et gestion des risques majeurs »**

**Rapporteur : M. Le Président**

*A l'unanimité* approuve la modification des membres de la commission mobilité, transport, sécurité et gestion des risques majeurs comme suit :

- Breil-sur-Roya : M. Jean-Louis TAYLOR en remplacement de Mme Marie-Lou ALLAVENA

**Délibération n° 2023/231 : Fonds de concours pour la commune de Castillon**

**Rapporteur : M. Olivier CHANTREAU, Vice-Président**

*A l'unanimité* décide de l'attribution d'un fonds de concours à verser à la commune de Castillon destiné au financement de la fourniture et pose de matériel de voirie, pour un montant de **2 446,37 €** et dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023 et précise que cette somme sera versée conformément au règlement d'attribution des fonds de concours, approuvé par le Conseil Communautaire le 12 février 2007.

**Délibération n° 2023/232 : Projet inter-espace valléen de valorisation du patrimoine en pierres sèches : signature d'une convention avec le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur.**

**Rapporteur : M. Jean-Pierre VASSALLO, Vice-Président**

*A l'unanimité* approuve la participation de la CARF au projet « Coopération pour la valorisation du patrimoine en pierres sèches dans les Alpes du Sud » et le plan de financement associé autorise le Président à signer la convention multi partenariale établie avec le PNR des Préalpes d'Azur ainsi que tout autre document nécessaire à l'exécution de cette opération collaborative et dit que les dépenses et recettes, en cas de sélection du projet, seront inscrites au budget au titre des exercices 2024, 2025 et 2026.

**Délibération n° 2023/233 : Réabondement du fonds d'appui destiné à soutenir les entreprises sinistrées et à relancer l'économie des vallées touchées par la tempête Alex.**

**Rapporteur : M. Sébastien OLHARAN, Vice-Président**

*A l'unanimité* décide de réabonder le fonds d'appui destinés aux entreprises sinistrées par la tempête Alex de 10.000€ pour permettre l'instruction des dossiers en attente et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

**Délibération n° 2023/234 : Abrogation de la délibération n°224/2023 et approbation de la convention de coopération 2023 - 2024 entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur et la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française**

**Rapporteur : M. Albert FILIPPI, 1<sup>er</sup> Vice-Président**

*Mme Sandra PAIRE précise qu'un organisme, Initiative Menton Riviera, existe déjà sur le territoire de la CARF. Il œuvre dans la création et le maintien d'emplois, le soutien à l'artisanat, le partenariat et la création d'entreprises. De nombreux maires de la CARF ont pu suivre le travail de cet organisme sur leurs territoires alors pourquoi dépenser 41 000 euros pour quelque chose qui existe déjà ? La convention entre la CCI et la CARF est la même que celle avec Initiative Menton Riviera. Pourquoi une émergence de la CCI plutôt qu'une convention entre les différents acteurs ? M. Le Président répond que ces deux organismes sont complémentaires, ce que peut apporter la chambre de commerce est d'une ampleur non négligeable par rapport à ce que fait actuellement Initiative Menton Riviera. Mme Sandra PAIRE suggère de faire une convention tripartite. M. Le Président demande une suspension de séance et laisse la parole à M. François LEFEBVRE, DGA de la CARF, qui explique que la CCI travaillera sur 3 axes distincts qui sont la continuité d'actions déjà entreprises (panorama des commerces des 15 communes de la CARF qu'il est nécessaire d'actualiser, favoriser le dynamisme commercial avec « les petites villes de demain » et une sensibilisation à la sobriété des entreprises et habitants dans le cadre de la transition écologique : la CARF accueillera en 2024 les assises de la transition énergétique et la CCI a une grande expérience pour organiser ce genre de manifestation).*

*Mme Véronique BATTONNIER demande ce qu'il en est de la commission « économie locale ».*

M. François LEFEBVRE répond que la commission « développement économique », présidée par M. Jean-Jacques RAFFAELE n'a pas pu se réunir mais les tenants de cette convention ont été votés en Bureau communautaire et lors du conseil communautaire du 20 octobre dernier.

M. Jean-Pierre VASSALLO indique que sa commune a été fortement pénalisée par la tempête Alex et que les deux organismes, la CCI et Initiative Menton Riviera ont été très présents, 5 nouveaux commerces ont pu ouvrir. Il souligne également la valeur de l'équipe « Petites Villes de Demain ».

M. Le Président souligne à nouveau la complémentarité des deux organismes.

Mme Sandra PAIRE souhaite donc qu'il y ait une convention tripartite. Le Président répond que pour l'instant, il s'agit d'une convention bilatérale entre la CARF et la CCI.

Mme Sandra PAIRE indique que les nouveaux commerces et artisans qui s'installent n'ont pas forcément les moyens de payer des formations, il faut donc leur assurer un service gratuit sinon ils ne pourront pas se mettre à niveau.

A l'unanimité des votants (Mme Marinella GIARDINA ne prend pas part au vote) abroge la délibération n°224/2023 et approuve les termes de la convention fixant les conditions d'intervention de la Chambre de Commerce et d'Industrie pour la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française. Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention entre la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.

M. Le Président donne la parole à M. Sébastien OLHARAN qui informe l'assemblée que la SNCF a décidé de fermer la gare de Breil sur Roya qui est un carrefour stratégique entre Nice, Cuneo et Vintimille. Il est nécessaire de maintenir une présence humaine pour les usagers du train. Les emplois sont également menacés. Cette décision va à contre-courant de l'engagement général. L'ensemble des collectivités territoriales mobilise des moyens très importants pour reconstruire la vallée de la Roya après la tempête Alex, pour redonner confiance en l'avenir de la vallée, que les habitants restent, que les investisseurs continuent de s'engager. Ce type de décision envoie un message désastreux, ne fait que susciter des inquiétudes et peut fragiliser l'équilibre économique et social de la vallée. Il est donc fortement opposé à cette décision, et est intervenu auprès des services de l'Etat et de la Région. Il ne faut rien céder.

M. Jean-Pierre VASSALLO précise que la SNCF avait décidé depuis longtemps de fermer la ligne Nice-Tende. S'il n'y avait pas eu la tempête Alex, cela serait déjà fait. Il demande au Président de parler de cela lors de la réunion du Quirinal. Celui-ci acquiesce et indique qu'il a prévu de remettre un courrier à la ministre des Affaires étrangères pour son homologue des Transports, au sujet du TGV qui ne part plus de la gare de Menton. L'Etat, la Métropole, le Département, la Région et la CARF sont unanimes pour le maintien de cette ligne. Le Président propose qu'une motion soit présentée lors du prochain conseil communautaire et si cela est nécessaire, une demande sera faite au Président de la République.

M. Guillaume CONTESSE explique que des travaux sont prévus sur un pont SNCF à Roquebrune Cap Martin, fin novembre. Lors d'une réunion, il a été demandé si des bus de substitution seront mis en place et la SNCF a répondu qu'elle n'en avait pas. Or, ce jour, il a appris que des bus seront mis en place pour des travaux entre Antibes et Nice : il y a donc 2 parties dans les Alpes Maritimes.

M. Le Président répond qu'effectivement la SNCF a tendance à oublier la CARF, il faut leur rappeler qu'elle existe.

Mme Marinella GIARDINA revient sur l'affaire n°5 et se demande si la Chambre de commerce n'est pas impliquée dans l'espace valléen. La réponse est non.

M. Le Président indique que les commissions sont souvent annulées faute de quorum et cela pose problème. Il demande aux élus d'essayer d'être présents. S'il faut changer les horaires, cela peut être envisagé.

M. Le Président annonce que le prochain conseil communautaire est prévu le 11 décembre 2023.

La séance est levée à 18h30.

Le secrétaire de séance

Florent CHAMPION



Menton, le  
Le Président

13 DEC. 2023

Yves JUHEL